

PROVINCE : LUXEMBOURG

COMMUNE : BASTOGNE

PROJET : Construction d'une habitation

ADRESSE CHANTIER : Rue de la Gueule du Loup,
6600 BASTOGNE.

CADASTRE : BASTOGNE: 2^{ème} division: Bastogne.
Section C n° 892^d partie

MAITRES DE L'OUVRAGE :

Taxe
communale
50 F.



PLANS (dossier permis de bâtir)	ECHELLES	REMARQUES
Sous-sol Rez-de-chaussée Combles Coupe Facades Implantation Profil en long Situation	2,00% 2,00% 2,00% 2,00% 2,00% 1/300 1/300 1/2500	De convention expresse, les études techniques spécialisées en matière de béton armé ou autres, sont en dehors de la mission conférée à l'architecte. Ces dimensions sont données à titre indicatif et seront vérifiées par un ingénieur. Les travaux sont exécutés aux conditions du cahier des charges du C.S.T.C, C.N.C et F.A.B. Le maître de l'ouvrage commandera des essais de sol et ce avant de commencer les travaux, afin de prévoir toutes modifications éventuelles.
VU ET APPROUVE: Les maîtres de l'ouvrage [Redacted Signature]		Vu et approuvé par le Collège Echevinal en séance du 02 SEP. 1994 Par le Collège Le Secrétaire, [Signature] Le Bourgmestre, Pour le Bourgmestre empêché L'Echevin délégué [Signature] VILLE DE BASTOGNE (LUXEMBOURG)
ARCHITECTE: Claudine van den Eede Chaussée de Waterloo, 57, 5000 NAMUR. Tél: 081/ 732592 [Signature]		MODIFICATIONS: FACADE NORD-ouest: 1. pose de 4 "Velux" comprenant chacun: une fenêtre de toit type " GGL:94x160 " un élément de façade type " VFE: 94x95" 2. remplacement de la fenêtre du salon par une porte vitrée donnant sur la terrasse.
FEUILLE N° 1/2	DOSSIER N° 9317	DATE: Le 20/09/1993





